



PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

INSPECTION GÉNÉRALE D'ÉTAT

UNION DISCIPLINE TRAVAIL

Service de la Communication

Responsable : Macaire DAGRY

POURQUOI INTRODUIRE L'APPROCHE RISQUE DANS L'ADMINISTRATION ?

1. Pour accompagner l'internalisation des nouvelles Directives de l'UEMOA et se conformer aux exigences des partenaires techniques et financiers

L'Article 94 de la Directive n°07/2009/CM/UEMOA portant règlement général sur la comptabilité publique précise en effet que « ***Les organes et corps de contrôle exercent leurs missions d'inspection, de vérification ou d'audit, conduisent leurs investigations et élaborent leurs rapports conformément aux normes internationales en vigueur*** ».

Cet article fixe les normes d'exercice professionnel des contrôles internes : ces normes sont les normes internationales en vigueur. ***L'exigence de qualité de ces contrôles est donc la plus élevée.***

Les normes internationales pertinentes s'agissant d'organes de contrôle administratif sont celles édictées par l'Institut de l'Audit Interne (IIA)¹. Et le système de contrôle interne qui leur sert de fondement est celui édicté par le référentiel COSO².

¹ [IIA](#), l'[Institute of Internal Auditors](#) est l'association mondiale des auditeurs internes.

² Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission – est une organisation américaine du secteur privé, constituée sur une base volontaire. Son but est d'aider à améliorer, sur le plan qualitatif, les rapports financiers par une approche éthique, des contrôles internes efficaces et une bonne gestion d'entreprise.

Elles s'inspirent également des normes promues par l'INTOSAI³, l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle en matière de Finances Publiques.

L'élaboration de la cartographie des risques **est l'étape (l'outil) indispensable de l'identification institutionnelle des besoins d'audit (plan d'audit) d'une organisation.**

En effet, et conformément aux prescriptions de la norme IIA 2010, le plan d'audit prendra en compte le système de management des risques défini au sein de l'organisation, il tiendra notamment compte de l'appétence pour le risque définie par le management pour les différentes activités et programmes en place.

2. L'approche contribue à l'atteinte des objectifs prioritaires du secteur public, grâce à la culture et au management des risques, **donnant aux décideurs une meilleure vision de la hiérarchie des risques encourus** et ainsi d'éclairer les arbitrages inhérents à la réalisation de toute politique publique.
3. L'approche visé l'approfondissement de la démocratie, les populations, la société civile exigeant tous aujourd'hui, plus de transparence, de régularité, d'efficacité, d'économie et d'efficience dans la conduite des affaires publiques.

Ainsi, l'option est aujourd'hui qu'une part de plus en plus importante de l'aide sera gérée **par les structures nationales, avec des procédures nationales.**

Ces procédures doivent, de ce fait, être alignées sur les normes, les standards et les meilleures pratiques internationales.

Il devient alors impérieux de renforcer les dispositifs de contrôles internes et d'accroître l'efficacité des structures de contrôle afin :

- de rassurer les citoyens
- et les partenaires au développement du bon usage des ressources publiques.

La mission a donc pour principal objectif, le renforcement de l'efficacité et de l'efficience des corps de contrôle publics à travers l'introduction de

Le COSO a publié en 1992 le modèle COSO, référentiel de contrôle interne reconnu par la SEC (Securities and Exchange Commission).

³ International Organization of Supreme Audit Institutions - est l'organisation faîtière des organes de contrôle externe des finances publiques. Depuis plus de 50 ans, elle offre aux institutions supérieures de contrôle (ISC) un cadre institutionnalisé servant au transfert et à l'accroissement du savoir à travers le monde, afin de renforcer les compétences professionnelles, l'autorité et l'influence des ISC dans les Etats concernés.

« l'approche risque » et la mise en œuvre de normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'IIA.

Elle doit par ailleurs, contribuer à développer les pratiques de gestion des risques par le management, à renforcer le contrôle interne et à responsabiliser les gestionnaires.

Pour simplifier, il s'agit d'une approche qui a vocation à permettre aux corps de contrôle de cibler leurs efforts et les ressources nécessairement limitées en fonction des objectifs prioritaires du secteur public et des obstacles qui pourraient empêcher leur réalisation.

La démarche constitue un complément naturel d'autres réformes importantes engagées par les autorités Ivoirienne (à l'instar des autres pays de l'UEMOA), telles que :

- la mise en place des **budgets programmes (de budgétisation pluriannuelle par programme : CDMT, CBMT, PAP, RAP, etc.)** ;
- l'évolution substantielle des contrôles ;
- la modernisation de la gestion des dépenses et le passage à une **comptabilité en droits constatés** ;
- l'adoption de nomenclatures standardisées facilitant une vision **convergente des finances publiques des Etats membres** ;
- la mise en place de la **gestion axée sur les résultats (GAR)** ;
- l'orientation renforcée vers la performance des administrations publiques ; et
- la **déconcentration de l'ordonnancement qui donnera davantage de responsabilités de gestion aux ministères sectoriels.**

En effet, il ne serait pas raisonnable de donner cette marge de manœuvre supplémentaire aux gestionnaires s'ils n'étaient guidés dans leurs choix par ***un dispositif leur permettant d'identifier les implications de leurs décisions et les faiblesses du contrôle interne.*** C'est bien l'objet de la démarche d'audit basé sur les risques.